

CERTIFICAT

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER TENUE LE 20 JANVIER 2025

Règlement numéro 2024-499 décrétant une dépense et un emprunt de 2 099 526 \$ pour la réalisation des travaux découlant des pluies diluviennes du 9 août 2024

_	née, Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe de la Ville Rouge, certifie :
Que le nomb	ore de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 5 636 .
Que le nomb	ore de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 575 .
Que le nombre de demandes faites est de 0 .	
X	Que le règlement numéro 2024-499 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter
	Ou
	Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.
Donné à Rivière-Rouge, ce lundi 20 janvier 2025.	

Catherine Denis-Sarrazin Greffière et directrice générale adjointe